

RENFORCEMENT DES CHÂÎNES DE VALEUR AGRICOLE*



*Dans le cadre du programme SSNUP
(Smallholder Safety Net Upscaling)

I. LE PROGRAMME EN BREF

Fin 2020, la Fondation Grameen Crédit Agricole a été retenue comme l'un des investisseurs à impact en charge de la mise en place du **Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)**. La Fondation bénéficie d'une enveloppe pour lancer des missions d'assistance technique en faveur des institutions de microfinance et entreprises qui soutiennent les petits exploitants agricoles.

Ce programme d'appui aux petits producteurs agricoles est coordonné

par une ONG luxembourgeoise, ADA Microfinance, et co-financé par la Direction du développement et de la coopération Suisse, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du Ministère des affaires étrangères et européennes du Luxembourg et le Service de développement du Liechtenstein.

Le programme **SSNUP** a une durée de 10 ans et se déroulera en trois phases. La première phase a débuté en juillet 2020 et se terminera en décembre 2023.

1.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

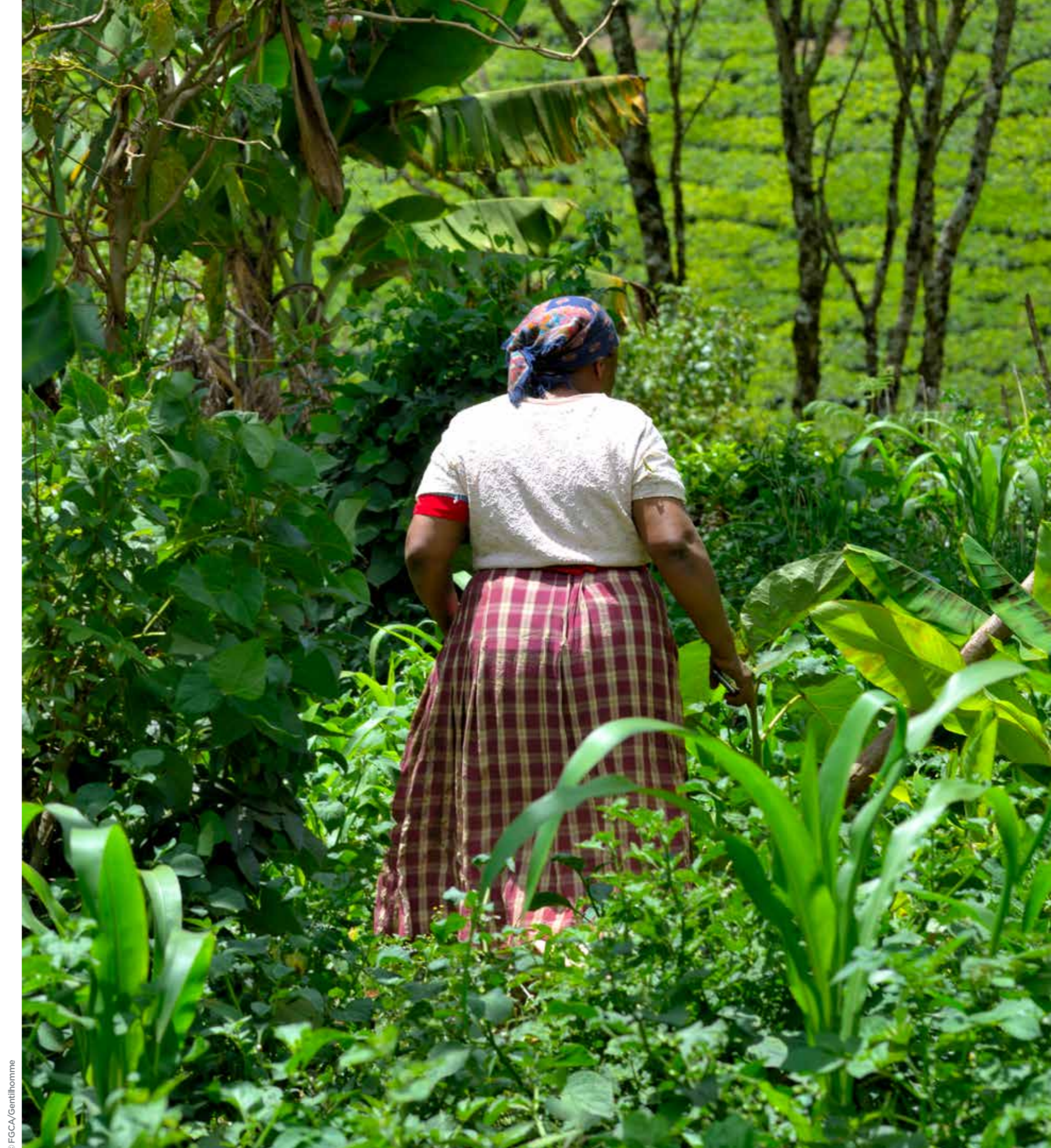
- **Renforcer les acteurs des chaînes de valeur agricole** en encourageant les pratiques de gestion durable
- **Favoriser un investissement responsable** dans les systèmes agricoles et alimentaires
- **Améliorer la productivité et la résilience des petits exploitants agricoles** en leur offrant des solutions financières adaptées et en encourageant les pratiques agricoles durables
- **Disséminer les résultats des expériences et les connaissances acquises** auprès des acteurs du secteur

1.2. FINANCEMENT

Il n'y a pas de budget prédéterminé par bénéficiaire, ni de montant minimum ou maximum. Toutefois, les projets SSNUP se situent généralement dans une fourchette de 30 000 à 300 000 euros.

Un cofinancement est attendu de la part de l'organisation bénéficiaire, sous forme

de contribution financière. La part de cofinancement est décidée au cas par cas selon la thématique de la mission et le profil de l'organisation bénéficiaire. La contribution financière ne peut, en aucun cas, être inférieure à 10 % du montant des frais de consultance.





© FGCA/Gentilhomme

II. DOMAINES D'INTERVENTION ÉLIGIBLES

CATÉGORIE	DOMAINE D'INTERVENTION DE L'AT
DÉVELOPPEMENT DE SERVICES NON-FINANCIERS POUR LES PETITS PRODUCTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique pour l'adoption de pratiques agricoles plus durables • Support aux petits producteurs dans l'obtention d'une certification • Formation en éducation financière.
DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS POUR LES PETITS PRODUCTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de produits d'assurance agricole et d'autres produits financiers (cela inclut l'étude de marché, le design, le pilote, l'implémentation du produit, la revue et l'amélioration du produit). • Distribution de produits financiers, du lancement à la mise à l'échelle.
RENFORCEMENT DU MARCHÉ AGRICOLE ET DE CHÂÎNES DE VALEURS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation des échanges le long de la chaîne de valeur et renforcement des liens entre les acteurs de la chaîne de valeur agricole. • Digitalisation de l'accès à l'information pour faciliter la communication et les opérations commerciales entre les acteurs de la chaîne de valeur agricole. • Stratégie commerciale/expansion
GESTION INTERNE DE L'ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Digitalisation des opérations (processus internes et produits aux clients) • Renforcement de la gestion financière • Renforcement de la gestion du risque (ex : risque de change, prix, climat, crédit, etc.) • Amélioration de la performance ESG • Amélioration de la gestion des ressources (ex : améliorer l'efficacité énergétique, accès aux énergies renouvelables)

➤ **La majorité des activités et du budget** doit être dirigée vers des activités en lien avec le secteur agricole.

➤ **Le SSNUP vise principalement à financer l'intervention d'un prestataire d'assistance technique** et/ou à cofinancer le salaire pour le recrutement d'un staff spécialisé dans le domaine de la mission.

➤ **Ne sont pas éligibles :**

- Le financement d'une étude de faisabilité/étude de marché seule, sans implémentation par la suite;

- Le renouvellement d'une certification;
- La prise en charge de coûts récurrents;
- L'inscription à des formations externes (type Boulder, Frankfurt School, etc.);

➤ **L'acquisition d'équipements est strictement encadrée :** uniquement de l'équipement informatique destiné au projet, dans la limite de 30% du budget total du projet.



© FGCA/GODONG

III. ÉTAPES POUR SOUMETTRE UN PROJET

ÉTAPE 1

EXPRESSION DE LA DEMANDE

L'organisation remplit le « Formulaire Projet » et les « Termes de référence » afin de décrire son besoin d'assistance technique et envoie les documents à **FGCA**.

ÉTAPE 2

PRÉPARATION DE LA DEMANDE AU SSNUP

FGCA prépare la demande, en collaboration avec l'organisation, et l'envoie aux bailleurs du **SSNUP**. À cette étape, des échanges sont nécessaires entre l'organisation et **FGCA** pour préparer la demande.

La Fondation se réserve le droit de ne pas présenter au **SSNUP** des propositions de projet incomplètes et/ou d'arrêter le processus si l'organisation n'est pas engagée dans la préparation.

La sélection du consultant se fait selon les règles de passation de marché de la Fondation. L'appel d'offres peut être publié avant ou après la validation de la demande par le **SSNUP**.

ÉTAPE 3

VALIDATION DE LA DEMANDE :

Un Comité de Sélection **SSNUP** est organisé. Le projet peut être approuvé, refusé ou des demandes de modification peuvent être demandées.

ÉTAPE 4

LANCEMENT DE LA MISSION

La Fondation lance le processus de contractualisation avec l'organisation et le prestataire d'AT et règle la première tranche de paiement.

IV. EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS

NOM DU PARTENAIRE	SÉNÉGALaise DES FILIÈRES ALIMENTAIRES (SFA)	ADVANS CÔTE D'IVOIRE
PAYS	Sénégal	Côte d'Ivoire
TYPE D'ORGANISATION	Entreprise sociale	Institution de microfinance
TYPE D'ASSISTANCE TECHNIQUE	Services non-financiers pour les petits producteurs	Services non-financiers pour les petits producteurs
NOM DU PROJET	Mise en place de champs témoins pour les producteurs de riz	Accompagnement des coopératives de cacao dans l'amélioration du niveau de remboursement des producteurs membres
CHAÎNE DE VALEUR	Riz	Cacao
DURÉE	6 mois - 2021	11 mois - 2022/2023
BUDGET	11000 EUR dont 78 % de contribution du SSNUP	64725 EUR, dont 54 % de contribution du SSNUP
OBJECTIFS DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place 20 champs témoins où 60 producteurs relais seront formés sur les bonnes pratiques agricoles. Les producteurs relais diffuseront ensuite ces connaissances auprès de 2000 à 2500 petits producteurs lors de visites et de sessions d'échanges. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des modules de formation en éducation financière et plus spécifiquement sur la gestion du crédit et son remboursement, à destination des petits producteurs. Développer des outils de gestion-suivi des crédits intrants à destination des coopératives de cacao.
IMPACT DU PROJET	Améliorer la sécurité alimentaire au Sénégal grâce à l'accroissement de la quantité et de la qualité du riz produit.	Amélioration du niveau de remboursement des crédits des producteurs aux coopératives, leur permettant de mener à bien leurs missions dans leurs zones d'intervention : crédit intrant, fourniture de petits matériels, création d'écoles et de dispensaires, formation des producteurs, etc.



© FGCA/GODONG

Pour remonter un projet d'assistance technique,
le partenaire peut contacter directement le Chargé
d'investissement de la Fondation et/ou l'équipe
Assistance Technique aux adresses suivantes :

violette.cubier@credit-agricole-sa.fr

victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

FONDATION GRAMEEN CRÉDIT AGRICOLE
5, Allée Scheffer – L-2520 Luxembourg

www.gca-foundation.org

Suivez-nous sur

